

Image not found or type unknown



ouverture site e-commerce

Par **Narumatata**, le **23/01/2020** à **17:16**

Bonjour,rnrnVoilà je suis actuellement résidente en France et dispose d'un titre de séjour. Je souhaiterais ouvrir une société d'e-commerce. Y-a-t-il des modalités ou des procédures différentes que pour un commerce classique ?rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **24/01/2020** à **07:27**

Bonjour,rnrnVoyez la DIRRECT et votre préfecture.

Par **morobar**, le **24/01/2020** à **08:49**

Bonjour,rnrnIl existe des activités réglementées et d'autres uniquement accessibles aux ressortissants français.rnrnJe suppose que pour cette dernière catégorie il faut comprendre maintenant ressortissants de l'espace européen.rnrnLe plus simple est de prendre contact avec un organisme local genre chambre de commerce et autres similaires d'aide à l'élaboration d'un projet commercial ou industriel.